

## **Mise en conformité rédactionnelle des statuts**

**Suite aux modifications statutaires voté lors du congrès extraordinaire à Lyon en juin dernier, des oublis de suppression ont eu lieu:**

Dans l'article 3.1, dernier alinéa, il faut supprimer « **ou de son suppléant** »

Dans l'article 3.31, alinéa « Collège B » il faut supprimer « **ou leurs suppléants** »

Dans l'article 3.31, alinéa « Collège C », il faut supprimer « **ou de son suppléant** »

**De plus certains articles se retrouvent mal numérotés:**

L'article 1.2 doit être découpé en deux articles: 1.2 qui ne concerne que l'objet du syndicat et 1.3 qui commence à Parmi les moyens d'actions [...]. Il s'en suit la renumérotation des articles 1.3 et 1.4 respectivement en 1.4 et 1.5.

L'article 3.45 est mal numéroté et doit être l'article 3.41

**Une faute d'orthographe doit être corrigée :**

Dans l'article 3.60, il faut écrire « dans le cadre du mandat » à la place de « dans la cadre du mandat ».

Ci-joint les statuts mis en conformité.